

Séance du 10 avril 2019

Membres présents : Emile NEY, André VEZZOLI, Maud BOSSU, Christophe ROOSE, Aimé AIMON, Sophie OVIGNE, Elisabeth DUFFIELD, PALISSOT Arthur, Monique CHRISTEN – **PROCURATION** : Gilles NERET à Sophie OVIGNE

Membres absents : BASSO Claudia, FRATTA Nelly, ISABEY Christian, METGE Virginie, REARD PRUDENT Morgane

Secrétaire : Arthur PALISSOT

Ouverture de la séance à 20 h 04

VOTE DES COMPTES DE GESTION 2018

COMPTE DE GESTION COMMUNE 2018

Le maire présente aux conseillers municipaux le compte de gestion 2018, comptabilité du receveur pour le budget communal.

Elle n'appelle aucune observation de leur part, et le compte de gestion est vote comme suit :

10 POUR

0 CONTRE

0 ABSTENTION

COMPTE DE GESTION service ASSAINISSEMENT 2018

Le maire présente aux conseillers municipaux le compte de gestion 2018, comptabilité du receveur pour le budget service Assainissement.

Elle n'appelle aucune observation de leur part, et le compte de gestion est voté comme suit :

8 POUR

0 CONTRE

2 ABSTENTIONS

COMPTE DE GESTION service BOIS 2018

Le maire présente aux conseillers municipaux le compte de gestion 2018, comptabilité du receveur pour le budget du service BOIS.

Elle n'appelle aucune observation de leur part, et le compte de gestion est vote comme suit :

10 POUR

0 CONTRE

0 ABSTENTION

PRESENTATION ET VOTE DU CA 2018 DU BUDGET GENERAL COMMUNE

Après l'élection du président de séance, le Conseil Municipal, en dehors de la présence du maire, vote le CA du budget général de la commune « pour l'exercice 2018 comme suit :

		DEPENSES	RECETTES	RESULTATS DE CLOTURE 2018
Réalizations de l'exercice (mandats et titres)	S Fonct	309 334.18	503 527.86	194 193.68
	S Invest	995 733.36	1 267 470.04	271 736.68
		+	+	
REPORTS DE 2017	REPORT EN SF (002)	22 828.08		
	REPORT EN SI (001)	2 373.22		
		=	=	
		Total réalisations + reports	1 330 267.84	1 770 997.90
				440 729.06
RAR à reporter en 2019	SF	0.00	0.00	
	SI	345 113.22	419 546.00	
	TOTAL DES RAR 2019	345 113.22	419 546.00	
RESULTAT CUMULE	SF	332 162.26	503 527.86	171 365.60
	SI	1 343 218.80	1 687 016.04	343 797.24
	Total cumule	1 675 381.06	2 190 543.90	515 162.84

8 POUR

0 CONTRE

1 ABSTENTION

CA 2018 BOIS

Après l'élection du président de séance, le Conseil Municipal, en dehors de la présence du maire, vote le CA du budget du service « BOIS » « pour l'exercice 2018 comme suit :

		DEPENSES	RECETTES	RESULTATS DE CLOTURE 2018
Réalizations de l'exercice (mandats et titres)	SF	169 302.09	164 836.63	- 4 465.46
	SI	15 634.30	9 567.50	- 6 066.80
		+	+	- 10 532.26
REPORTS DE 2017	REPORT EN SF (002)		79 693.48	
	REPORT EN SI (001)	9 567.50		
		=	=	
	total	194 503.89	254 097.61	59 593.72
RAR à reporter en 2019	SF	0.00	0.00	
	SI	4 750.00	2 000.00	
	TOTAL DES RAR 2019	4 750.00	2 000.00	- 2 750.00
RESULTAT CUMULE	SF	169 302.09	244 530.44	
	SI	29 951.80	11 567.50	
	Total cumule	199 253.89	256 097.61	<u>56 843.72</u>

9 POUR

0 CONTRE

0 ABSTENTION

VOTE DES QUATRE TAXES 2019

Le Conseil municipal décide de voter les 4 taxes directes locales pour 2019 sans modification des taux dans le respect du pacte fiscal et financier passé avec la communauté de communes des Monts de Gy en 2018.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal vote les 4 taxes directes locales comme suit :

Taxe d'habitation :	670 600 x 8.34 % =	55 928 €
Foncier bâti :	485 200 x 5.46 % =	26 492 €
Foncier non bâti :	48 300 x 16.84 % =	8 134 €
CFE :	46 000 x 12.05 % =	5 543 €
TOTAL		96 097 €

VOTE COMME SUIV : 10 POUR 0 CONTRE 0 ABSTENTION

Affectation des résultats du Budget principal et du budget annexe BOIS :

BUDGET COMMUNAL

Vu les résultats constatés au compte administratif de l'exercice 2018, le Conseil Municipal décide d'affecter les sommes de :

- **269 364.46 €** au compte **001** en recettes d'investissement
- **171 365.60 €** au compte **002** en recettes de fonctionnement
- **VOTE COMME SUIV : 10 POUR 0 CONTRE 0 ABSTENTION**

BUDGET BOIS

Vu le déficit d'investissement et l'excédent de fonctionnement constatés aux résultats de l'exercice 2018, le Conseil Municipal décide d'affecter les sommes de :

- **18 384.30 €** au compte **1068** en recette d'investissement
- **15 634.30 €** au compte **001** en dépenses d'investissement
- **56 843.72 €** au compte **002** en dépense de fonctionnement

VOTE COMME SUIV : 10 POUR 0 CONTRE 0 ABSTENTION

Vote des Budgets Primitifs 2019 du budget principal et du budget annexe BOIS

BUDGET COMMUNE 2019

L'exposé du Maire entendu, et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide de voter le budget primitif 2019 de la commune comme présenté ci-dessous.

SECTION DE FONCTIONNEMENT

Dépenses : 370 303. 81 €

Recettes : 691 978.23 €

SECTION D'INVESTISSEMENT

Dépenses : 806 497.24 € dont 345 113.22€ de RAR

Recettes : 1 045 158.66 €) dont 419 546.00 € de RAR

VOTE COMME SUIV : 10 POUR 0 CONTRE 0 ABSTENTION

BP DU BOIS 2019

SECTION DE FONCTIONNEMENT

Dépenses : 124 860,00 €

Recettes : 143 899,72 €

SECTION D'INVESTISSEMENT

Dépenses : 31 384,30 €

Recettes : 31 384,30 €

L'exposé du Maire entendu, et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide de voter le budget primitif 2019 du budget bois comme présenté ci-dessus.

VOTE COMME SUIV : 10 POUR 0 CONTRE 0 ABSTENTION

Opposition à l'encaissement des recettes des ventes de bois par l'Office National des Forêts en lieu et place de la commune

Monsieur le Maire expose :

Vu l'Article 6.1 du Contrat d'Objectifs et de performance, entre l'État, la Fédération Nationale des Communes Forestières et l'Office National des Forêts, pour la période 2016-2020

Considérant le non-respect de ce Contrat d'Objectif et de Performance sur le maintien des effectifs et le maillage territorial ;

Considérant l'opposition des représentants des communes forestières à l'encaissement des recettes des ventes de bois par l'Office National des Forêts en lieu et place des collectivités exprimée par le Conseil d'Administration de la Fédération Nationale des Communes Forestières le 13 décembre 2017, réitérée lors du Conseil d'Administration de la Fédération Nationale des Communes Forestières le 11 décembre 2018 ;

Considérant le budget 2019 de l'ONF qui intègre cette mesure au 1^{er} juillet 2019, contre lequel les représentants des Communes Forestières ont voté lors du Conseil Administratif de l'ONF du 29 novembre 2018 ;

Considérant les conséquences pour l'activité des trésoreries susceptibles à terme de remettre en cause le maillage territorial de la DGFIP et le maintien des services publics ;

Considérant l'impact négatif sur la trésorerie de la commune que générerait le décalage d'encaissement de ses recettes de bois pendant plusieurs mois ;

Considérant que la libre administration des communes est bafouée ;

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :

- décide de refuser l'encaissement des recettes des ventes de bois par l'ONF en lieu et place de la Trésorerie de Gy,
- décide d'examiner une baisse des ventes de bois et des travaux forestiers dans le budget 2019 et d'examiner toute action supplémentaire qu'il conviendrait de conduire jusqu'à l'abandon de ce projet,
- autorise Monsieur le Maire à signer tout document relatif à cette décision.

VOTE COMME SUIV : 10 POUR 0 CONTRE 0 ABSTENTION

